

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

Point 5.8 de l'ordre du jour provisoire

CE166/13
15 mai 2020
Original : anglais

MISE À JOUR SUR LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OPS POUR 2022-2023

1. La vérification des comptes d'une organisation par une entité externe constitue l'un des instruments clés pour assurer la transparence et la surveillance de ses opérations. En vertu de l'article 14.1 du Règlement financier, la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur nomme un Commissaire aux comptes de réputation internationale chargé de la vérification des comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS).
 2. L'actuel Commissaire aux comptes de l'OPS, le Bureau d'audit national du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avait été nommé lors de la 29^e Conférence sanitaire panaméricaine pour les exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021. La nomination du Bureau d'audit national arrivera à son terme à la fin de la vérification des comptes de l'année financière 2021.
 3. Les meilleures pratiques recommandent que les Commissaires aux comptes occupent ces fonctions pour une durée limitée, dans un souci de transparence et d'objectivité, tout en tenant compte de l'efficacité du processus de vérification. La durée de la nomination est laissée à l'appréciation de la Conférence ou du Conseil. Il est cependant d'usage de nommer le Commissaire aux comptes pour deux exercices financiers consécutifs, avec la possibilité de renouveler son mandat pour un exercice supplémentaire, à la condition qu'il se soit acquitté de son mandat de manière satisfaisante et qu'il soit disposé à être reconduit dans ses fonctions.
 4. Ainsi, en prenant dûment note des meilleures pratiques relatives à la prestation de services externes de surveillance, ainsi que du travail satisfaisant du Commissaire aux comptes actuel, la Directrice recommande de proroger le mandat du Bureau d'audit national du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour un exercice biennal supplémentaire, soit 2022-2023. La prorogation de cette nomination assurera la continuité et l'efficacité de la vérification des comptes de l'Organisation.
 5. En 2022, le Bureau sanitaire panaméricain émettra une *note verbale* à l'intention des États Membres, des États participants et des Membres associés, conformément aux procédures établies, demandant que des candidatures de Commissaire aux comptes de
-

réputation internationale soient soumises pour être examinées par les Organes directeurs en vue de nommer le Commissaire aux comptes de l'OPS pour les exercices biennaux 2024-2025 et 2026-2027.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

6. Le Comité exécutif est invité à prendre note de ce rapport et à formuler au Conseil directeur les recommandations qu'il jugera appropriées pour la prorogation du mandat du Bureau d'audit national du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord comme Commissaire aux comptes de l'OPS pour l'exercice biennal 2022-2023.

- - -